

# Le soutien aux familles

Auteur:Administrateur Inovagora<tech@inovagora.net>

Refuge ultime face aux difficultés économiques, la cellule familiale peut également être fragilisée. La ville de Guyancourt essaye de répondre aux besoins de toutes les familles grâce à des aides et dispositifs spécifiques.

- En cas de diminution importante de vos ressources à la suite d'une perte d'emploi, d'un changement de situation familiale ou d'une longue maladie, le CCAS peut prendre en charge un **réajustement temporaire de votre quotient familial** appliqué à la facturation des services municipaux s'adressant à vos enfants (restauration scolaire, centres de loisirs, crèches?) ;
- Les demandeurs d'emploi peuvent également bénéficier de **primes pour leurs enfants**. Elles sont versées à l'occasion des grandes vacances, de la rentrée scolaire et des fêtes de Noël afin de faire face aux dépenses exceptionnelles ;

Les primes aux enfants de demandeurs d'emploi ([link](#))

- Un vestiaire municipal permet de **déposer ou de retirer des vêtements en bon état**. Il est ouvert les mardi et vendredi de 09 h 30 à 11 h 30, sauf pendant les vacances scolaires. Un container est également disponible route du Troux. Pour en bénéficier, adressez-vous directement au CCAS.

[Le Centre Communal d'Action Social](#)